ELECTIONS LEGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

HAUTE-GARONNE (2me CIRCONSCRIPTION)

ELECTRICES, ELECTEURS,

Voici le programme que je viens soumettre à vos suffrages :

L'ASSEMBLEE NATIONALE et le **SENAT** doivent retrouver leur fonction essentielle qui, avec le contrôle politique, est la fonction législative.

La situation administrative et financière des collectivités locales demande à être revue et réglée. Les lois municipales et départementales datent d'une époque trop lointaine. Le cadre napoléonien dans lequel nous vivons, n'est plus à la mesure des besoins du XXe siècle.

Les pouvoirs des assemblées délibérantes des communes et des départements doivent être revus, le découpage des cantons également, voilà une des tâches qui s'imposera à la nouvelle Assemblée.

Les problèmes médico-sociaux attendent une solution : le déficit de la Sécurité Sociale, le sort à réserver aux projets concernant le remboursement des actes médicaux, la réforme hospitalière, le régime des retraites notamment l'Allocation vieillesse et vieillesse agricole, la Retraite des Vieux travailleurs salariés, nettement insuffisantes privant ces derniers de pouvoir d'achat à l'issue de leur vie de labeur.

L'ASSEMBLEE FUTURE se doit de retrouver une grande autorité par l'élaboration et le vote des grandes lois d'organisation de la vie administrative, économique et sociale du pays. Le retour de quelques parlementaires chevronnés ne doit pas jouer contre cet impératif. Que la prochaine Assemblée retrouve sa dignité dans le travail législatif et une voie sûre sera ouverte au régime parlementaire et aux institutions de la Ve République.

MARCHE COMMUN ET AGRICULTURE

L'Agriculture est incluse dans le Marché Commun avec certes quelques dispositions spéciales. Il est d'abord prévu que les Etats membres doivent s'entendre pour établir une politique agricole commune qui permette d'accroître la productivité de l'agriculture, d'**assurer** un niveau de vie équitable à la population, de **stabiliser** les marchés, de **garantir** la sécurité des approvisionnements permettant des **prix raisonnables** dans les livraisons aux consommateurs. Mais l'Agriculture française doit être aidée pour rattraper son retard sur les autres Etats membres. En effet voici sa situation : La population agricole est de 38 % en Italie, 26 % en France, 20 % aux Pays-Bas, 16 % en Allemagne et 14 % en Belgique; si l'Agriculture italienne se distingue par une main-d'œuve agricole dont l'amploi est imposé dans les grandes exploitations, il ressort que dans tous les pays du Marché Commun l'exploitation familiale domine. L'Enseignement agricole et la vulgarisation des méthodes sont beaucou plus développées en Allemagne et dans le Bénélux qu'en France et en Italie. Mais c'est en France que les possibilités de production sont les plus élevées. Les prix agricoles d'un pays à l'autre à l'intérieur du Marché Commun ont des écarts assez importants et variables dans le temps. **Il est indispensable** pour l'Agriculture française notamment, de s'orienter vers des **méthodes de soutien :** organisation des marchés en garantissant des prix légaux ou des prix de soutien avec le concours de fonds divers (subventions, taxes à la production, etc...) ou organisation des marchés, avec réduction des coûts de production par des subventions à l'achat de produits indispensables à l'agriculture, comme le fait l'Allemagne).

Sur l'ensemble des productions françaises ce sera, au démarrage, le secteur fruits et légumes qui souffrira le plus; en effet, deux pays membres sont largement exportateurs : l'Italie en fruits et légumes, la Hollande en légumes. Le Marché Commun ne va ouvrir aucun débouché nouveau aux fruits et légumes français dont les prix de revient sont nettement supérieurs aux prix italiens ou hollandais. Sur le marché intérieur français, la concurrence italienne ou hollandaise s'exercera d'autant plus facilement que la clause des prix minima s'avèrera en pratique impossible à appliquer sur des denrées très périssables dont les prix subissent des variations très rapides et de grande amplitude; par ailleurs, ces productions sont très diversifiées et **restent à organiser**. Une augmentation des débouchés dans l'avenir pourrait profiter aux agricultures françaises et italiennes; en effet, dans les autres pays du Marché Commun où l'exploitation est particulièrement intensive, tout nouvel accroissement de la production ne pourrait se faire que sur de mauvaises terres, ce qui gonflerait les prix de revient. Il est indispensable que des progrès dans la **mécanisation, l'enseignement agricole, l'organisation des marchés** (je pourrais m'étendre davantage sur ce sujet, connaissant bien le problème puisque je fus chargé de présenter le rapport sur les marchés modernes au Xe Congrès National des Maraîchers). Tout ce que je viens de citer est indispensable si nous voulons que l'Agriculture française vive jusqu'au jour où elle profitera des perspectives d'avenir qui lui sont offertes.

Ce grand réservoir d'hommes sains venant enrichir les autres secteurs de l'économie nationale, a été délaissé depuis la libération, ne peut disparaître sans entraîner avec lui l'effondrement de la Nation. La France a deux vocations : l'une agricole, l'autre industrielle, les deux se complètent. Ni l'une, ni l'autre ne peuvent être traitées différemment, car si l'une des deux souffre trop longtemps, l'autre, à son tour, en subit les conséquences, qui s'avèrent toujours très lourdes pour l'équilibre du pays, qui doit et peut, s'il est bien gouverné, assurer du bonheur à tous ses enfants.

ELECTRICES et ELECTEURS, je ne voudrais pas vous lasser en vous imposant la lecture de tous les problèmes qui se posent à notre pays. Etant administrateur d'une commune, charnière semi-rurale, semi-urbaine, depuis plus de 11 ans, je sais, par expérience, que tout ce qu'il y a à faire dans notre pays ne peut être réalisé d'un coup de baguette magique; si le problème du logement est angoissant, s'il reste encore à faire dans le domaine de l'adduction d'eau potable, des routes, dans le renforcement des réseaux électriques, la vulgarisation du froid, etc..., tout cela ne peut se réaliser rapidement que d'abord par une politique de paix, ensuite par des crédits d'investissements, notamment dans de grands travaux industriels et agricoles tels que l'implantation et l'organisation des marchés nationaux, avec caisse de compensation, politiques des transports et industries de la conserverie. Cela est nécessaire pour le maintien de notre pays au rang des grandes nations. En évitant l'avilissement du patrimoine national, nous concourons à l'ouverture de meilleurs horizons à cette jeunesse qui monte et à qui nous nous devons de faire connaître la valeur de l'effort et la satisfaction du travail bien fait qui se doit d'être payant. Si nous remettons à l'honneur le travail et l'honnêteté dans tous les domaines de la vie quotidienne de la démocratie, qui est le régime des peuples vertueux, nous reverrons apparaître de beaux jours. La France qui sort des ténèbres laissera entrevoir à ses habitants cette lueur qui brille dans leur cœur, l'espoir d'une République plus juste où les richesses devront être mieux réparties, plus fraternelle puisque plus équitable et au demeurant plus égale.

ELECTRICES et ELECTEURS, vous voterez pour le Candidat, homme de la terre, imprégné du bon sens paysan.

Votez pour le candidat INDÉPENDANT DE GAUCHE

MAURÉ Jacques

Maire de Castelginest,
Président de la Fédération des Fruits et Légumes,
Vice-Président de la Fédération Nationale,
Vice-Président du Syndicat des Eaux Nord et Centre,
Président Fondateur C.U.M.A. de Castelginest et Fontbeauzard,
Chevalier du Mérite Agricole.

Remplaçant éventuel :

RIVÈRE Jean

Président du Syndicat de prophylaxie bovine du canton Centre,
Vice-Président de la Coopélégumes,
Vice-Président du Syndicat des Producteurs de lait
de la Haute-Garonne,
Chevalier du Mérite Agricole.

IMP. MEDOUS, TOULOUSE